« Pour Ploemeur, *Osons l'Avenir !* »

Evit Plañvour, kredomp an dazont !

A l'attention de : Jean-Pierre ANTOINE
Secrétaire Général de l'union locale des syndicats CGT de Lorient et de sa région (ulcgt.lorient@wanadoo.fr)

Objet : Elections municipales -Personnel territorial et hospitalier - Resorption de la précarité (CGT Lorient)

Monsieur Antoine,

En réponse à votre courrier, vous trouverez ci-dessous nos réponse à vos interrogations.

Concernant le recours au temps partiel payé en dessous du SMIC, cet élément ne me semble pas être de la responsabilité des politiques car les conditions de travail d'un salarié sont régis par le code du travail. Ainsi, la réglementation en vigueur doit s'appliquer et à fortiori dans une structure publique. Les partenaires sociaux ont un rôle primordial dans le contrôle du respect de cette législation sans quoi une conciliation en conseil des prud'hommes ou un recours au tribunal administratif s'impose pour que le salaire minimum soit respecté.

Le recours au temps partiel s'explique sans doute par un manque d'activité de la structure qui ne permet d'employer des temps pleins ? Sans autre élément concret sur l'activité nous ne pouvons pas nous positionner sur ce point. Il est consternant de constater que les structures publiques ne soit pas capable de respecter la législation que l'Etat impose aux entreprises du secteur privé. En effet, les structures publiques ou territoriales multiplient les recours au CDD et leurs renouvellements sans fin alors que dans le privé la loi interdit le renouvellement au delà du 2ème CDD. Notre position au sein du conseil communautaire sera d'appliquer les règles du secteur privé au secteur publique dans le cadre de ces CDD c'est à dire non renouvelable au delà du 2ème contrat.

En outre, le budget de l'Etat qui dérape depuis plusieurs décennies nous impose une certaine prudence dans la gestion des frais de fonctionnement des collectivités territoriales et notamment dans la gestion des ressources humaines. Nous pensons que la mise en œuvre d'un management de qualité dans le fonction publique permettrait d'accroître la reconnaissance professionnelle des agents, d'avoir une politique salariale assise sur l'engagement des personnes, de développer les compétences de chacun et ainsi démultiplier l'efficacité des services.

Nous pensons qu'il faut sortir du système d'évolution de carrières par le seul élément de l'ancienneté. Ce système ne permet pas de valoriser les agents qui s'investissent réellement dans un travail de qualité. La reconnaissance salariale individuelle doit s'ajouter à la rémunération indiciaire actuelle. Nous pensons que par le dialogue social nous pourrons définir ensemble des critères d'évaluations individuelles et collectives. Sur ce point nous partageons le point de vue de François Hollande qui veut moderniser la fonction publique et la rendre plus efficace pour faire mieux avec moins de ressources.

J'espère avoir répondu à vos interrogations, je reste néanmoins à votre entière disposition pour un entretien durant lequel nous pourrons échanger avec davantage de précisions sur vos questionnements.

Cordialement,

Ploemeur, le 7/03/2014

RONAN LOAS
LA FORCE DE L'UNION

UMP MOUVEMENT DEMOCRATE udi union des démocrates et indépendants

www.**ploemeur2014.fr**

Twitter/Facebook : **Ploemeur2014**
Permanence **14 place de l'Eglise** 56270 PLOEMEUR
Contact : **ronan.loas @gmail.com**